

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Réductions

Déficits

Dossier N° AIF en Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CANIGIANI

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise <u>Société AJF</u>										Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 21										Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 21									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209					210	13 058				16 878										
	Production vendue	biens						215					214	888 984				915 168											
		services *						217					218																
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222																
	Production immobilisée *												224																
	Subventions d'exploitation reçues												226	6 378				900											
	Autres produits												230	0				13 156											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232	908 420				946 102											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234	5 028				4 760											
	Variation de stock (marchandises) *												236	(77)				(53)											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238	247 462				232 042											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240	(1 127)				1 067											
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	131 813				139 299											
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	3 196				)	244	4 623				11 445													
	Rémunérations du personnel *												250	323 623				328 506											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	115 226				102 893											
	Dotations aux amortissements *												254	31 184				30 999											
	Dotations aux provisions												256																
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262	1				139														
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																									
	Total des charges d'exploitation (II)												264	857 756				851 097											
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	50 665				95 006											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)												280	12				11											
	Produits exceptionnels (IV)												290	5 009															
	Charges financières (V)												294	1 199				2 470											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					(VI)	300	144				5 075														
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)		348																									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)												306	10 056				6 398											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310	44 287				81 074												
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312	44 287		314												
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318																
	Provisions non déductibles *												322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324	10 056															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	144																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251																			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997																
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)	987			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342															
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				350																
Divers dont (44 quaterdecies)		345			Investissements outre-mer	344			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992																			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993																								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	54 487				354																
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356																				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	54 487				372																

certifié conforme le gérant

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise					Société AJF					Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise					61 BD MARECHAL JUIN					06800 CAGNES SUR MER																			
Numéro SIRET *					51286971000016																								
Durée de l'exercice en nombre de mois *					12					Durée de l'exercice précédent * 12																			
										Exercice N clos le 30092022					Exercice N-1 clos le 30092021														
										Brut 1					Amortissements - Provisions 2					Net 3					Net 4				
ACTIF																													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	150 000	012		150 000		150 000		150 000		150 000		150 000		150 000												
		Autres *	014	18 032	016	18 032																							
	Immobilisations corporelles *	028	531 160	030	355 271		175 889		207 073																				
	Immobilisations financières * (1)	040	10 339	042			10 339		10 339																				
	Total I (5)			044	709 531	048	373 303		336 228		367 412																		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 640	052		4 640		3 513																					
	Marchandises *	060	5 120	062		5 120		5 043																					
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																								
		Autres * (3)	072	78	074		78		170																				
	Valeurs mobilières de placement			080		082																							
	Disponibilités			084	59 282	086		59 282		115 208																			
CAPITAUX PROPRES	Charges constatées d'avance *			092		094																							
	Total II			096	69 120	098		69 120		123 934																			
	Total général (I+II)			110	778 651	112	373 303		405 348		491 346																		
PASSIF										Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		8 000		8 000																					
	Ecart de réévaluation			124																									
	Réserve légale			126		800		800																					
	Réserves réglementées *			130																									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131																									
	Report à nouveau			134		263 881		182 807																					
	Résultat de l'exercice			136		44 287		81 074																					
	Provisions réglementées			140																									
Total I			142		316 968		272 681																						
Provisions pour risques et charges			154																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		28 800		92 713																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		28 879		36 819																					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	1 279			89 133																					
	Produits constatés d'avance			174																									
	Total III			176		88 380		218 665																					
	Total général (I + II + III)			180		405 348		491 346																					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**SARL AJF
PATISSERIE VOGADE
Au Capital de 8.000 EURO
61, BD. MARECHAL JUIN
06800 CAGNES SUR MER
RCS ANTIBES : B 512 869 710**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 15 novembre à 17 heures,

Les associés de la société "AJF", société à responsabilité limitée au capital de 8.000 EURO, dont le siège est à Cagnes-sur-mer (06800), 61, BD. Maréchal JUIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Antibes sous le n° B.512 869 710, se sont réunis audit siège sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Alain RIGHI, gérant.

Le Président constate que sont présents :

- M. Alain RIGHI, propriétaire de400 parts,
- Mme. Joëlle TRIPODI, propriétaire de400 parts.

Soit un total de800 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce.
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce ;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 44.287 EURO, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

A l'unanimité, les associés décident d'affecter le résultat bénéficiaire 44.287 EURO comme suit :

Affectation du bénéfice de 44.287 € au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243 du Code Général des Impôts, il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été de :



Année	Dividende	Avoir fiscal/Réfaction
30/09/22	Néant	Néant
30/09/21	Néant	Néant
30/09/20	Néant	Néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions passées entre le gérant et la société tels qu'elles sont relatées dans le rapport spécial de la gérance sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du code de commerce. Le gérant et les associés éventuellement concernés ne participent pas au vote.

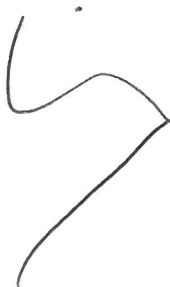
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Alain RIGHI

Associé-Gérant



Joëlle TRIPODI

Associée

